

# **Risque de marée noire: la pollution ne devrait pas toucher le littoral cette semaine**

Depuis le naufrage du navire Grande America, dans le Golfe de Gascogne le 12 mars en milieu de journée, puis l'identification de plusieurs nappes d'hydrocarbures le 13 mars, les préfets de la Charente-Maritime, de la Gironde et des Landes travaillent en articulation permanente avec le préfet maritime, qui a décidé le déclenchement du plan POLMAR-Mer.

**Le jeudi 14 mars, les préfets de la Charente-Maritime, de la Gironde et des Landes ont décidé de placer les services concernés en phase de pré-alerte du plan POLMAR-Terre, en raison des estimations initiales de dérive, indiquant une approche des polluants dans un délai de 3 à 4 jours.**

Les réunions en cellule de veille des services de l'État ont permis de procéder au travail de recensement des moyens. Les maires, responsables des opérations de dépollution, ont adopté cette posture d'alerte et fait remonter les moyens à leur disposition. Ils sont tenus informés des évolutions de la situation en mer. Les associations de protection de l'environnement concernées par l'éventuelle application des mesures du plan POLMAR-Terre ont également été intégrées à ces travaux.

L'efficacité de la chaîne d'alerte a pu être testée à l'occasion d'alerte sur le littoral. La mise en œuvre du protocole instauré a permis d'analyser rapidement l'origine des polluants en Gironde, en mobilisant le Centre de

Documentation et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), qui a conclu qu'ils ne correspondaient pas aux hydrocarbures issus du Grande America.

**Les dernières estimations du comité de dérive placé auprès du Préfet maritime, indiquent désormais que la pollution ne toucherait pas le littoral durant la semaine à venir. Il convient cependant de tenir compte des conditions de dérives différentes des débris et conteneurs, dont l'arrivée sur les côtes pourraient avoir lieu plus précocement.** En raison des nombreux aléas et des évolutions météorologiques, l'estimation des points de côtes potentiellement touchés fait l'objet d'évaluations quotidiennes par le comité de dérive placé auprès du Préfet Maritime.

La posture, en pré-alerte, des services concernés par le plan POLMAR-Terre sera ajustée en fonction des éléments fournis par le Préfet Maritime, du niveau des éventuelles pollutions anticipées, et de la nécessité de mobiliser des moyens dépassant les capacités communales ou départementales. L'ensemble des services de l'État reste mobilisé pour anticiper toute évolution de la situation.